



Conditions générales de ventes

DEFINITION du Bilan de Compétences

Parcours d'accompagnement qui permet à un salarié de faire un point sur sa vie professionnelle, d'analyser ses compétences, ses aptitudes et ses motivations. Avec l'aide d'un consultant spécialisé, il définit ou précise un projet professionnel cohérent, valide un projet de formation ou de Validation de ses acquis, VAE.

NATURE ET CARACTERISTIQUE DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de formation «Bilan de compétence» entre dans la catégorie des actions d'adaptation et de développement des compétences du salarié prévue par l'article L6313-3 du code du travail. Une convention de formation et une attestation de stage (sur demande) sera délivrée aux stagiaires.

Le détail de la formation est présenté dans cette convention.

INSCRIPTION

L'inscription à la formation n'est définitive qu'après signature de la convention de formation.

NIVEAU DE CONNAISSANCE préalable nécessaire avant l'entrée en formation

Aucun niveau de connaissance n'est requis.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

- TYPACTION fait parvenir au bénéficiaire en trois exemplaires une Convention tripartite de prise en charge du financement d'un Bilan individuel de Compétences dans le cadre du CPF ou du PF.
- Le bénéficiaire qui a choisi comme centre de Bilans de Compétences, TYPACTION, signe les trois exemplaires de la convention tripartite et les

remet à son employeur ou à son OPCA pour acceptation.

- Dans les 30 jours suivant la réception de la demande, l'employeur doit faire connaître par écrit à l'intéressé son accord. Il s'engage à retourner à TYPACTION un exemplaire daté, signé et portant le cachet commercial de l'entreprise.
- Sur demande du client, l'attestation de présence sera adressée à la fin de la prestation.

PRIX, FACTURATION ET REGLEMENTS

Le prix de l'action de formation est fixé au tarif en vigueur au moment de la passation de réservation. La facture sera expédiée séparément.

Tous nos prix sont indiqués net de taxes, conformément à l'article 261 du Code Général des Impôts. Dès signature du présent contrat, lorsque le bénéficiaire ne se présente plus aux rendez-vous fixés entre lui et le consultant et après relances téléphonique ou par email, le montant à payer reste dû en totalité à TYPACTION. L'acceptation de TYPACTION est conditionnée par le règlement intégral de la facture payable, sans escompte et à l'ordre de TYPACTION à réception de facture.

REGLEMENT PAR UN OPCA

Si le règlement est émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,
- de l'indiquer explicitement sur la convention de formation ou de prise en charge d'un Bilan de Compétences,
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé à l'entreprise ou au bénéficiaire si celui-ci finance lui-même sa formation. En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, l'entreprise ou le bénéficiaire si celui-ci finance lui-même sa formation sera redevable de l'intégralité du coût de la prestation et sera facturé du montant correspondant.



REFUS DE COMMANDE - ABSENCE DU SALARIE

Dans le cas où un client passerait une commande à TYPACTION, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), TYPACTION pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer la prestation concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit. Aucun avoir, aucune indemnité ou compensation de quelque nature que ce soit ne pourra être versé au client en cas d'absence du salarié aux rendez-vous programmés et acceptés soit par l'entreprise ou conjointement entre le salarié et le consultant chargé de la réalisation de la prestation. Le coût de la prestation reste dû en totalité à TYPACTION.

ANNULATION ET REPORT

En cas d'annulation par TYPACTION, pour quelques causes que ce soit, les participants préalablement inscrits seront prévenus, si possible 8 jours avant le début de la formation. Dans ce cas les sommes déjà versées pourront être, selon votre choix, reportées pour une session ultérieure ou bien remboursées.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le client à TYPACTION en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de TYPACTION uniquement pour les besoins desdites commandes. Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le client peut écrire à TYPACTION pour s'opposer à une telle communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits

d'accès et de rectification dans le fichier de TYPACTION.

COPYRIGHT

Le participant s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement exploiter à des fins non personnelles tout ou partie des documents supports transmis par TYPACTION. Les documents ne peuvent en aucun cas être revendus ou mis à la disposition du public.

RENONCIATION

Le fait pour TYPACTION de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses

LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre TYPACTION et ses clients relèvent de la Loi française.

ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance de Paris, quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de TYPACTION qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.